



Bénerville-sur-mer		
Tous les jours		
Du 5 avril au 2 novembre 2025		
De 9h00 à 19h00		
Zone Unique	30min	1,10 €
	1H	2,20 €
	1H30	3,30 €
	2H	4,40 €
	2H30	5,50 €
	3H	6,60 €
	3H30	7,70 €
	4H	8,80 €
	4H30	9,90 €
	5H	11,00 €
	5H30	12,10 €
	6H	13,20 €
	6H30	14,30 €
	7H	15,40 €
	7H30	16,50 €
	8H	17,60 €
	8H30	18,70 €
	9H	19,80 €
	9H30	25,00 €
	10H (FPS)	30,00 €

Pour cette année 2025:

Le stationnement des véhicules est **payant de 9h à 19h tous les jours du samedi 05 avril au dimanche 2 novembre 2025** sur les zones suivantes :

- Parking des Ammonites
- Parking de l'Avenue du Littoral
- Parking de la Garenne (comprenant deux places de stationnement avec disque obligatoire)
- Rue Victor Cailliau
- Avenue du Maréchal Foch

Carte Résident :

Les résidents des rues concernées pourront bénéficier d'un abonnement gratuit et pourront en obtenir un second au tarif réduit de 30€ par mois sous conditions et validation de la Mairie.

Les conditions d'obtention et de paiement sont détaillés dans le document joint.

L'absence de paiement ou de disque pour les places réglementées entraine une amende de 30€ (Forfait Post Stationnement).

Stationnement Payant Ville de Bénerville-sur-Mer

INDIGO

Carte stationnement Résident:

La carte de stationnement Résident vous permet de vous stationner à proximité de votre domicile uniquement dans la rue Victor CAILLIAU et l'avenue du Maréchal FOCH durant la période payante.

Les droits sont délivrés uniquement par la Mairie de Bénerville-sur-Mer après examen des conditions d'éligibilités.

La carte Résident mensuelle est délivrée ensuite par Indigo après accord de la Mairie de Bénerville-sur-Mer, au tarif de 30€/mois.

La boutique Indigo se trouve à Deauville :

INDIGO - Parking du Marché
2 rue Breney 14800 Deauville,
du lundi au samedi
10h à 13h / 14 à 16h

Votre demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

- Carte grise de votre véhicule (certificat d'immatriculation) à vos nom et prénom
- Dernier avis de la taxe d'habitation ou taxe foncière

Le règlement sera uniquement par chèque à l'ordre de « *la régie des recettes de stationnement* »

Conditions d'éligibilités :

- Être domicilié dans la rue Victor Cailliau et/ou l'avenue du Maréchal Foch.
- Être dans l'incapacité de stationner son véhicule sur sa propriété (garage ou parking privé).
- 2 ayants droit maximum par foyer.



INDIGO

BENERVILLE SUR MER

1	Parking de La Garenne
2	Parking des Amonities
3	Avenue Maréchal Foch
4	Avenue Maréchal Foch
5	Parking de l'avenue du Littoral (entrée du Parking)
6	Parking de l'avenue du Littoral (End du Parking)
7	Rue Victor Cailliau

Horodateur

